

## **APPEL A PROJET**

### **Recherche-action sur la santé et les conduites addictives des mineurs non accompagnés suivis par la PJJ**

**Les mineurs non accompagnés (MNA) font l'objet d'une attention politique croissante, en raison de l'importante augmentation de leur présence sur le territoire français cette dernière décennie<sup>1</sup> et des nombreux défis que représente leur prise en charge, sur le plan du suivi éducatif, de l'insertion mais aussi de la santé. Via une recherche-action alliant un volet sociologique et un volet de santé publique, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) souhaite contribuer à la production de connaissances sur la santé et les conduites addictives des mineurs non accompagnés pris en charge par ses services, ainsi que sur les obstacles et leviers identifiés par les professionnels.**

#### **CONTEXTE**

Au 30 novembre 2022, 13 216 MNA étaient déclarés pris en charge par les conseils départementaux au titre de la protection de l'enfance, tandis que 773 MNA étaient suivis par les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) dans le cadre d'une décision judiciaire pénale<sup>2</sup>, soit environ 6 % de l'ensemble des MNA. Le projet de recherche porte donc sur une petite partie de ce public, qui cumule différents facteurs de vulnérabilité, les ayant conduits à un ou des passages à l'acte. Ces mineurs connaissent des parcours de vie souvent chaotiques, rythmés par des événements traumatiques tout au long de leur parcours migratoire.

Sur le plan du traitement judiciaire, les MNA sont proportionnellement plus souvent incarcérés que les autres mineurs suivis par la PJJ : au 30 novembre 2022, 98 MNA étaient détenus, ce qui représente 14,7% de l'ensemble des mineurs détenus. A titre de comparaison, à la même date, 64 MNA étaient confiés à un établissement de placement collectif, soit 3,6 % des mineurs confiés à ce type d'établissement. La surreprésentation des MNA en détention s'explique par le fait qu'ils n'ont souvent ni domiciliation ni représentant légal, ce qui a pour conséquence l'absence ou la faiblesse de garantie de leur représentation. Or, la détention produit une rupture supplémentaire dans les trajectoires de ces mineurs.

Des études portant sur l'ensemble des MNA<sup>3</sup> attestent de la plus grande fragilité de ce public par rapport aux autres jeunes suivis par la PJJ, eux-mêmes présentant un état de santé plus dégradé que les jeunes du même âge de la population générale.

---

<sup>1</sup> Le nombre d'ordonnances et jugements de placement pour des MNA a doublé entre 2016 et 2019, passant de 8054 à 16 760 selon le rapport d'activité de la mission MNA du ministère de la justice, 2020. En 2020 et 2021, le nombre de personnes évaluées ou reconnues MNA a cependant diminué, ce qui peut être notamment imputé aux effets de la crise sanitaire.

<sup>2</sup> L'expression « MNA suivis par la PJJ » sera utilisée dans le reste du document pour désigner les mineurs non accompagnés faisant l'objet d'une décision judiciaire pénale.

<sup>3</sup> « La santé mentale des mineurs non accompagnés. Effets des ruptures, de la violence et de l'exclusion », 2021, Médecins sans frontières / Comède. <https://www.comede.org/wp-content/uploads/2021/11/rapport-sant%C3%A9-mentale-MNA-web.pdf>

Il n'existe aucune donnée épidémiologique précise sur l'état de santé des MNA suivis par la PJJ, alors que les professionnels font face à de grandes difficultés dans la prise en charge de ces mineurs<sup>4</sup>. Leur corps porte souvent des traces de leur parcours accidenté : fractures anciennes et récentes, problèmes de croissance, malformations, scarifications, dentition dégradée, etc. De plus, leur état psychique est particulièrement altéré : les MNA suivis par la PJJ sont ainsi nombreux à développer des actes auto-agressifs tels que les mutilations, scarifications et tentatives de suicide (en 2021, 107 incidents de ce type ont été signalés à la direction de la PJJ concernant des MNA).

La consommation de substances psychoactives, notamment de médicaments, parfois initiée dans le pays d'origine, est très fréquente chez les MNA suivis par la PJJ. Ajoutées aux différentes ruptures et violences subies comme agies, ces addictions renforcent les troubles psychiques de ces mineurs et compliquent la prise en charge par les professionnels. En outre, les addictions de ces jeunes sont parfois entretenues et utilisées par des réseaux qui les contraignent à commettre des délits en échange de stupéfiants<sup>5</sup>.

Divers obstacles sont ainsi rencontrés dans la prise en charge des MNA suivis par la PJJ : beaucoup sont en situation d'errance et sont très mobiles ; la barrière de la langue peut être difficile à franchir au quotidien ; la relation de confiance est souvent compliquée à mettre en place, les jeunes se montrant très méfiants vis-à-vis des professionnels, en raison de leur passé traumatique, de leurs conduites addictives et de leurs troubles psychiques ; enfin, certains sont en situation de traite des êtres humains.

Au regard de ces problématiques, les professionnels constatent que les modes de prise en charge et les établissements de placement existants s'avèrent souvent inadaptés. De plus, comme pour tous les jeunes suivis par la PJJ, la continuité du parcours de soins peut être impactée par un défaut d'accessibilité à l'offre de soins territoriale et par l'absence de professionnels de santé dans les établissements de la PJJ (à l'exception des psychologues dans certains établissements). En détention, les mineurs sont suivis par les professionnels de santé des unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP), mais les professionnels constatent que les moyens disponibles sont souvent insuffisants, notamment au vu de l'ampleur des besoins des MNA et des divers obstacles rencontrés pour leur prise en charge<sup>6</sup>. De plus, la sortie de prison peut provoquer une rupture des soins initiés en détention.

Aussi, **la DPJJ lance un appel à projet de recherche sur la santé et les conduites addictives des MNA suivis** par la PJJ, afin d'améliorer leur prise en charge sanitaire et médico-sociale au cours du suivi judiciaire et de prévenir les risques de rupture de parcours de soins.

## OBJECTIFS

La recherche présente **cinq objectifs principaux** :

- ❖ Réaliser un état des lieux des facteurs de risque de santé physique et mentale spécifiques aux MNA suivis dans le cadre d'une décision judiciaire pénale ;
- ❖ Analyser les déterminants qui influencent leur santé et leur inscription dans leurs trajectoires biographiques et migratoires ;

---

Plaete, J., Schlienger, I., Rabilloud, M. & Letrilliart, L. (2021). Motifs et résultats de consultations de mineurs non accompagnés dans une permanence d'accès aux soins. *Santé Publique*, 33, 369-377.

<sup>4</sup> Fillod-Chabaud A., Touraut C., « L'expérience carcérale des mineurs non accompagnés – synthèse des échanges du séminaire nomade de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du 18 mai 2021 », *Cahiers d'études pénitentiaires*, n°58.

<sup>5</sup> Gerome C., Protais C., Guilbaud F. *Usages de drogues et conditions de vie des « mineurs non accompagnés »*, Paris, OFDT, 2022. <https://www.ofdt.fr/publications/collections/resultats/usages-de-drogues-et-conditions-de-vie-des-mineurs-non-accompagnes/>

<sup>6</sup> Fillod-Chabaud A., Touraut C., *op.cit.*

- ❖ Analyser les représentations qu'ont les MNA sur leur santé, sur les professionnels et établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- ❖ Recenser les difficultés des professionnels de santé et des équipes éducatives dans la prise en charge des MNA suivis par la PJJ et les obstacles à la continuité des parcours de soin afin d'identifier des moyens pour y faire face ;
- ❖ Formuler des propositions (élaboration/diffusion d'outils, protocoles, expérimentation, production de supports, etc.) pour améliorer le parcours de santé des MNA.

## PRESENTATION DES DEUX VOILETS

La recherche comportera deux volets, pouvant être pris en charge par deux équipes distinctes. **L'articulation et la collaboration, tout au long de la recherche, entre les deux équipes seront indispensables à la réussite et la cohérence du projet.**

La méthodologie précise de chaque volet sera définie par les équipes, à partir des orientations générales suivantes :

- **Volet sociologie** : réalisation d'une recherche qualitative auprès des MNA et des professionnels dans plusieurs unités de milieu ouvert, lieux de détention et établissements de placement collectif :
  - **Analyser les déterminants de santé des MNA et leur point de vue sur leur santé** : une enquête auprès de MNA suivis par la PJJ devra permettre de mieux connaître leur parcours de santé et de mieux comprendre les éléments qui influent sur leur prise en charge médicale. Il s'agira d'inscrire l'état de santé des jeunes (notamment du point de vue des addictions) dans leur trajectoire biographique et migratoire plus générale. De plus, les entretiens auront pour objectif de questionner leur rapport à la santé (physique, mentale), leur relation avec les professionnels de la PJJ et avec les professionnels de santé ainsi que le regard qu'ils portent sur leur prise en charge.
  - **Dresser un état des lieux des enjeux rencontrés dans la prise en charge des MNA** : une enquête auprès des professionnels impliqués dans le parcours de soin (éducateurs, professionnels de l'administration pénitentiaire, professionnels de santé, cadres de la PJJ) permettra de mieux comprendre les modalités de la prise en charge médicale des MNA au cours de leur parcours judiciaire et d'identifier des leviers pour l'améliorer. L'enquête permettra également d'analyser les connaissances et les représentations des professionnels sur les MNA et leur santé.
  - **Appui à l'équipe de santé publique** pour la réalisation de l'intervention (voir ci-dessous) : appui lors de l'élaboration de l'intervention et participation à l'évaluation.
- **Volet santé publique** : réalisation d'une recherche interventionnelle à destination des MNA suivis par la PJJ :
  - **Identifier les besoins d'amélioration de la prise en charge sanitaire et médico-sociale des MNA** : à l'aide d'une revue de littérature, en s'appuyant sur les travaux de l'équipe de sociologie et à travers la réalisation d'entretiens complémentaires avec des professionnels de santé, l'équipe de recherche réalisera un état des lieux des difficultés rencontrées lors de la prise en charge sanitaire et médico-sociale (santé physique et santé mentale) des MNA en milieu ouvert, en détention et en établissement d'hébergement collectif. Les conduites addictives, leur impact sur la santé globale et sur la prise en charge devront être au cœur de l'attention des chercheurs. L'équipe de recherche devra être pluridisciplinaire afin de prendre en compte à la fois la santé physique et la santé mentale.

- **Mise en place d'une intervention pour améliorer la prise en charge sanitaire et médicosociale des MNA suivis par la PJJ** : à partir de l'état des lieux réalisé, l'équipe proposera une intervention (par exemple la mise en place d'un dispositif expérimental, la réalisation d'un outil ou d'un support, etc.) ayant pour objectif d'améliorer la prise en charge médicale des MNA. Cette intervention fera l'objet d'une évaluation, avec l'appui de l'équipe de sociologie.

## PREREQUIS ET RECOMMANDATIONS

Les propositions soumises peuvent porter sur un seul des deux volets ou sur les deux volets. La ou les équipes devront argumenter sur leur capacité à mener cette enquête, en présentant leurs réalisations antérieures. Une expérience significative de la conduite de recherche-action sur la prise en charge en santé et/ou sur les problématiques spécifiques des MNA est requise.

La proposition devra présenter le dispositif méthodologique précis, la population d'enquête, les terrains envisagés, ainsi que les mesures de protection des données personnelles, et le dispositif éthique et déontologique. L'équipe de sociologie devra présenter des garanties quant à leur capacité à conduire des entretiens dans la langue maternelle des jeunes.

## LIVRABLES

Pour chaque volet :

- une note de cadrage présentant la méthodologie choisie,
- un rapport intermédiaire de 30 pages,
- un rapport de recherche de 80 pages, avec une synthèse de 10 pages,
- un livret commun aux deux volets de recherche, contenant des propositions et des outils destinés à améliorer le parcours de santé des MNA suivis par la PJJ.

## MODALITES DE CANDIDATURE

Dans un seul document, format PDF, dans l'ordre indiqué ci-dessous :

- 1. Résumé du projet (une page maximum)**
- 2. Projet de recherche de 10 pages maximum (hors annexe)**  
Corps du texte : Times New Roman t.12, interligne simple ou 1,5  
Bibliographie : Times New Roman t.12, interligne simple
- 3. Dossier administratif et financier**
- 4. Présentation de l'équipe de recherche (CV de chaque membre d'une page maximum), de la structure porteuse du projet et des éventuels partenaires.**

Les dossiers doivent être envoyés par mail aux adresses suivantes : [serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr); [alice.simon@justice.gouv.fr](mailto:alice.simon@justice.gouv.fr) et [marie-cecile.pineau@justice.gouv.fr](mailto:marie-cecile.pineau@justice.gouv.fr) avant le **31 mars 2023, 17h**. Un accusé de réception vous sera envoyé.

## DUREE DE LA RECHERCHE

2 ans

## MONTAGE BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIF

Budget global : 200 000€ (100 000€ pour le volet sociologique et 100 000€ pour le volet santé publique)